

Ultra-Fresh 300DD Nonionic LIQUIDE GERMESTATIQUE

GARANTIE: 5-chloro-2-(2',4'-dichlorophenoxy)phenol 1.60%

Bis-(tri-n-butyltin)oxide 1.06%

INDUSTRIEL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

No D'HOMOLOGATION 12895 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

THOMSON RESEARCH ASSOCIATES

Une Partie de **KROY CHEMICALS LTD**

~~95 King St. East, Suite 400~~

~~Toronto, Ontario, Canada M5C 1G4~~

~~416-955-1881~~

Contenu Net:

18-200 Kg

49 Gervais Drive, Toronto ON M3C 1Y9

Avis de modification

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Nocif en cas d'ingestion. Peut être absorbé par la peau. Provoque une irritation de la peau. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les habillements.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Enlever et laver les vêtements contaminé avant de les réutiliser. Si avalé, boire une grande quantité d'eau. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Éviter l'alcool. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administer un traitement symptomatique.

MODE D'EMPLOI

Pour l'usage de fabrication en rendant des textiles résistants à la croissance des bactéries. Il empêche le développement des odeurs de corps sur les textiles traités. L'activité bactériostatique de **Ultra-Fresh 300DD Nonionic LIQUIDE GERMESTATIQUE** durera pendant au moins 75 lavages conventionnels. Dans tous les cas, une gamme d'application de 2,5-3,5%, en fonction du poids des articles, est citée. La quantité réelle utilisée dépendra du degré d'activité biologique et de la longévité exigée sur un matériel spécifique. Ce niveau peut être aisément déterminé au moyen d'un essai.

TEXTILES- Ultra-Fresh 300DD Nonionic LIQUIDE GERMESTATIQUE peut être appliqué par bain de foulardage, avec un mélange de résine si ainsi désiré. Le bain de foulardage est préparé de sorte que, tenant compte du ramassage prévu, un niveau de 2.5-3.5% **Ultra-Fresh 300DD Nonionic LIQUIDE GERMESTATIQUE**, en fonction du poids des articles, soit appliqué au tissu. Si la nature non ionique de ce produit crée un problème avec une résine particulière, la version anionique de **Ultra-Fresh 300DD Nonionic LIQUIDE GERMESTATIQUE** peut être employée à la place.

FEUTRE: Avec la production de feutre, le **Ultra-Fresh 300DD Nonionic LIQUIDE GERMESTATIQUE** peut être pulvérisé dans le batteur. Le niveau de Ultra-Fresh 300DD Nonionic LIQUIDE GERMESTATIQUE dans la solution de pulvérisation dépend du niveau d'humidité qui est ajouté au feutre, et est ajusté pour donner un niveau final de 2.5-3.5% sur le poids du feutre.

ÉLIMINATION

- 1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
- 2) Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
- 3) Rendre le contenant inutilisable.
- 4) Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
- 5) Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être utilisé seulement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

***Ultra-Fresh** est une marque de commerce de Thomson Research Associates
170505

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))